Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14 FEV. 2024
ID : 085-200023778-20240208-DCB2024_02_07-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2024 02 07
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 8 février 2024
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 1er février, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Parc d'Activités « Pôle Technique Odyssée 3 » à Coëx : annulation de la réservation de la parcelle n° 3

Créée en 2018, à Apremont, par Yoann RABILLER et Jérémie BOURREAU, la SARL RB Menuiserie est une entreprise artisanale spécialisée dans la menuiserie intérieure-extérieure, la charpente, ainsi que les fermetures et ouvertures.

Il y a 3 ans, par courrier du 1er février 2021, les deux gérants avaient signalé à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, leur volonté d'acheter, au prix de 30 € HT le m², sur la ZAE « Pôle Technique Odyssée 3 » à Coëx, le terrain n° 4 de 767 m² et le terrain n° 5 de 1 522 m², afin d'y transférer leur activité.

Saisi de la question, le Bureau Communautaire du 15 mars 2021 avait donné son accord pour leur céder ces deux parcelles. Un compromis de vente avait alors été signé un mois et demi plus tard.

Craignant un manque de place, la SARL RB Menuiserie avait décidé, le 20 juillet 2021, de se porter candidate à l'acquisition d'une troisième parcelle sur la ZAE de Coëx, à savoir le terrain n° 3 de 815 m².

Saisi de la question le 14 octobre 2021, le Bureau Communautaire avait donné son accord pour céder à la SARL d'Apremont, une troisième parcelle. Un nouveau compromis de vente avait été signé en janvier 2022.

Après plusieurs relances de la Communauté d'Agglomération, M. RABILLER et M. BOURREAU ont finalement fait savoir, par courriel du 12 décembre 2023, qu'ils renonçaient à l'acquisition du terrain n° 3. En revanche, leur projet est toujours maintenu sur les deux autres parcelles, et devrait normalement démarrer en 2024.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants, et L5216-5-I.1°,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu le courriel de l'entreprise RB Menuiseries reçu le 12 décembre 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14 FEV. 2024
ID : 085-200023778-20240208-DCB2024_02_07-DE

DECIDE :

<u>Article unique</u> : d'abroger la décision du 14 octobre 2021 de cession de la parcelle cadastrée section AN n° 107 du Parc d'activités « Pôle Technique Odyssée 3 » à Coëx, à la SARL RB Menuiseries, compte tenu du désistement de cette dernière.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 13 février 2024

Le Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 14 FEV. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 14 FEV. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.